

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES  
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET  
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 114

présenté par

M. Ray, M. Cinieri, M. Nury, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Vermorel-Marques, M. Bony,  
M. Vatin, M. Portier, Mme Frédérique Meunier, M. Bourgeaux, M. Seitlinger, Mme Anthoine et  
M. Dubois

-----

**ARTICLE 7**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.